

LABEL

CLUB ÉCHECS, SANTÉ, SOCIAL ET HANDICAP

Décerné par la Fédération Française des Échecs à



COMMISSION

Handicap

2026-2028

Éloi Relange

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS



LABEL

ÉCHECS, SANTÉ, SOCIAL ET HANDICAP GUIDE DES CLUBS CANDIDATS







COMMISSION

Santé Social Handicap

Un label pour valoriser les actions des clubs

De nombreux clubs s'engagent dans une pratique des Échecs visant l'amélioration de la santé, de la vie sociale et de la gestion du Handicap. Par leurs actions, ils participent à la dynamique faisant de notre sport un formidable outil pour traiter les enjeux de société liés au bien-être, à l'inclusion et au lien social.

Pour valoriser ces actions et les faire connaître, la Commission Santé, Social, Handicap et RSE de la FFE lance un nouveau label. Véritable reconnaissance du dynamisme de votre club, il lui permettra aussi de mettre en avant ses actions auprès du public et des partenaires.

Votre club peut dès à présent se porter candidat pour obtenir ce label, valable pour la période 2026-2028. Nous vous invitons d'abord à consulter attentivement ce document de présentation, qui récapitule les conditions et critères d'attribution. Vous pourrez ensuite remplir le formulaire en ligne.

JE DÉPOSE MA
CANDIDATURE







Procédure d'obtention du Label

Remplir le formulaire en ligne proposé sur le site fédéral : FORMULAIRE

Renvoyer ou remplir tous les liens ou documents demandés.

Liens et documents obligatoires

- Lien vers la page Handiguide du club
- Lien vers la feuille d'inscription au club spécifiant la gratuité ou l'utilisation du QF pour déterminer les personnes concernées
- Lien vers le site Internet du club montrant la promotion des actions pour les personnes en situation de handicap et lien vers la page du club sur le site fédéral (mention HANDIGUIDE DES SPORTS rajoutée)
- Envoi par mail des dossiers montés pour interventions dans les MSS (même si l'intervention ne s'est pas faite, mais pouvoir prouver la volonté de le faire)
- Lien vers au moins un compte rendu de la participation au Mois d'Action de Septembre (sur le site du club, dans la presse, sur le site fédéral, etc....)
- Lister le matériel possédé par le club, ou le matériel que le club peut se faire prêter (et par qui dans ce cas)
- Fournir des preuves (dossiers, bilans, lettres des partenaires, etc....)
 des interventions faites (ESMS ou Scolaires ou Supérieur ou en Entreprise ou en Etablissement spécialisé).





Procédure d'obtention du Label

Pour appuyer votre candidature, vous pouvez envoyer des liens et documents qui ne sont pas obligatoires.

Liens et documents non-obligatoires

- Donner la liste des très forts joueurs du club qui participent aux actions, et fournir des preuves (dossiers de presse, compte rendu dans la presse ou sur le site fédéral, etc.),
- Envoyer lien (ou envoyer par mail) le dossier des interventions proposées en Entreprise,
- Envoyer un lien montrant le référencement de possession de matériel spécifique dans les sites officiels,
- Envoyer le lien (ou envoyer par mail) de la ou les Convention(s) passé(es) avec un ou des Instituts spécialisés,
- Donner le nom de la ou les personnes ayant suivi une formation spécifique, donner le nom de cette formation, par quel organisme elle a été effectuée, donner une preuve de leur participation à cette formation,
- Donner le nom et les coordonnées du référent du club pour la Commission SSHR.





Critères d'obtention

Une fois le dossier complet fourni, il sera étudié par la Commission SSHR, qui, en cas d'acceptation, délivrera un diplôme officiel fédéral au club, et en fera la promotion sur le site FFE.

Il n'y a pas de date spécifique à l'envoi du dossier, il peut y avoir un envoi à n'importe quel moment par le club, mais la durée de validité du LABEL est de 3 ans (soit 2026/2028 pour la première session).

L'obtention du LABEL nécessite une note de 11/17, en incorporant les 8 items obligatoires.

- 1) Référencement Handiguide des Sports (Obligatoire).
- 2) Mobilisation des très forts joueurs du club (modèles) lors des actions de communication, du mois dédié au Sport Santé, aux actions dans et hors du club.
- 3) Proposer des créneaux gratuits aux personnes en situation de Handicap, ou qui n'ont pas de moyens financiers (se baser sur le QF), ou qui ont des soucis de santé et sont prises en charge par des instituts spécialisés (Obligatoire).
- 4) Faire la promotion sur les réseaux sociaux et sur le site fédéral des actions de la structure échiquéenne (**Obligatoire**)
- 5) Proposer des créneaux et des projets dans les Entreprises, prendre des contacts avec elles.
- 6) Monter des dossiers et des interventions dans les Maisons de Sport Santé (MSS) **(Obligatoire).**
- 7) Participer au Mois d'Action national en Septembre (Obligatoire).
- 8) Avoir du Matériel spécifique ou avoir la possibilité de s'en faire prêter **(Obligatoire).**



Critères d'obtention

- 9) Etre référencé sur les sites officiels comme ayant du matériel spécifique.
- 10) Intervenir en Etablissement ou Service Social ou Médico Social (ESMS).
- 11) Intervenir en Etablissement Scolaire.
- 12) Intervenir en Enseignement Supérieur.
- 13) Intervenir en Entreprise.
- 14) Intervenir en Institut Spécialisé.

Il est obligatoire d'intervenir dans au moins 2 des 5 items pré-cités (de 10 à 14).

- 15) Avoir des Conventions avec des Instituts Spécialisés.
- 16) Avoir une personne du club qui a suivi une formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap.
- 17) Avoir un correspondant/référent SSHRSE (Commission Santé, Social, Handicap et RSE).

Votre interlocuteur
Laurent NOUHAUD
Président de la Commission Santé
Social Handicap RSE
nouhaudlaurent@ffechecs.fr

